

## DOCUMENTS A FOURNIR

### Visa Brésil | VITEM XIV (Retraite/Pension)

**Rappel** : Pour que l'on se charge de votre demande, **la première étape est d'effectuer votre commande en ligne**. A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

#### Fournir pour la commande :

- 1 **Bon de commande à imprimer** (ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).
- 1 **Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande)** : réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

#### Fournir pour CHAQUE demandeur de visa : Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

**1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa** : Signé, valable 6 mois après la date d'entrée, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

**1 Formulaire consulaire de visa temporaire VITEM XIV (à remplir en ligne puis à imprimer)** : Dûment rempli en ligne daté, signé et imprimé, disponible en cliquant sur le lien suivant des autorités brésiliennes : <https://formulario-mre.serpro.gov.br/sci/pages/web/pacomPasesWebInicial.jsf>

Attention vous devrez impérativement remplir ce formulaire en ligne en chargeant en ligne le scan d'une photo récente et le scan de tous les documents indiqués dans notre liste des documents à fournir.

Avant de commencer, nous vous conseillons de scanner d'abord l'ensemble des documents de votre dossier. Cela vous sera demandé dans la dernière étape du formulaire en ligne.

Attention : si votre navigateur (firefox, chrome...) bloque le site internet brésilien, vous devez cliquer sur "paramètres avancés" puis sur "continuer vers le site" ou "exception de sécurité".

Une fois sur le site brésilien, vous pouvez cliquer sur "langue française", puis cliquez ensuite sur "Visto", puis en bas à droite sur "Commencer une nouvelle demande".

**ATTENTION** : Pendant la saisie du formulaire en ligne, merci d'indiquer TOUS VOS PRÉNOMS (indiqués sur votre passeport) ainsi que TOUS LES PRÉNOMS DE VOS PARENTS (indiqués sur l'acte de naissance ou livret de famille) **notamment le nom de jeune fille de la mère**.

Lors du chargement de la photo en ligne, celle-ci doit apparaître scannée dans le bon sens, et doit être bien visible (le format doit prendre tout le cadre).

En fin de formulaire, vous devez impérativement **scanner et charger en ligne tous les documents de votre dossier**, avant de valider.

A la question "Qui va déposer le dossier au Consulat?" répondez "une personne tiers" puis indiquez "RapideVisa".

Une fois le formulaire imprimé, en "nom de la personne à contacter" indiquez votre nom et prénom ainsi que votre numéro de portable.

**Ce formulaire est long à remplir (45min). Nous pouvons le saisir à votre place, et nous occuper du**

**2 Photos identiques récentes, format identité (3,5x4,5) de face et sur fond clair** : Dont une est à coller sur le formulaire d'ambassade imprimé.  
Attention : la photo à fournir en double exemplaire doit être DIFFERENTE de la photo du passeport sinon le dossier sera refusé.

---

**1 Copie intégrale de votre acte de naissance** :  
La page mentionnant le nom des PARENTS.  
> Attention : L'extrait de l'acte de naissance n'est pas accepté, il faut la copie intégrale de l'acte. Le livret de famille n'est pas accepté.  
> Supplément uniquement pour les personnes ayant résidé antérieurement au Brésil : 1 Registro Nacional de Estrangeiros (RNE) en original.

---

**1 Extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois en original** : De type Bulletin n°3. La délivrance peut vous être refusée par l'ambassade si le casier judiciaire n'est pas vierge. L'extrait peut être demandé en ligne, gratuitement et rapidement, auprès du Ministère de la Justice à l'adresse suivante : [casier-judiciaire.justice.gouv.fr](https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr)

---

**1 Copie de la réservation du vol Aller** : La présentation de la réservation du billet d'avion n'est pas une garantie de délivrance du visa, ni de réduction du délai de délivrance du visa par les autorités brésiliennes.

---

**1 Attestation de revenus** :  
- Certificat de retraite d'au moins 1900 euros par mois  
ou  
- Certificat de pension de décès d'au moins 1900 euros par mois  
Et éventuellement, d'autres justificatifs de revenu (facultatif).

---

**1 Attestation de votre banque** : certifiant que vous avez la capacité de transférer le montant de 1900 euros / 2000 dollars au Brésil, selon le [modèle exigé par l'Ambassade](#).

---

**1 Attestation d'assurance santé** : couvrant le rapatriement et les frais médicaux au Brésil pendant 1 an.

---

**Démarche à effectuer une fois sur place au Brésil, pour les titulaires de visas VITEM** : Vous devrez vous enregistrer auprès de la police fédérale dans les 3 mois suivant votre entrée dans le pays, avec un acte de naissance mentionnant les noms complets des deux parents.

---